New Nouveau Brunswick

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de surveillance

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant	Numéro de permis	Date d'inspection
Garderie Jade Inc.	2012592	Le 18 janvier 2023
Nom de l'établissement		**Numéro de téléphone**
Halte scolaire Jade		(506) 601-4455
Adresse		
225 rue Pointe-Brulée Pointe-Brûlée NB E8S 2V9		
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis	**Titre du poste**	
Sylvie Richardson	Mentor en assurance de la qualité	

Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité

Commentaires généraux
Lors de ma surveillance en après-midi, le ratio enfants-personnel est maintenu. - Les documents affichés à la porte sont conformes. - À la suite de l'observation de 3 dossiers du personnel, les dossiers des membres du personnel sont complets. - Chaque enfant à un espace d'accès facile est prévu pour ranger les effets personnels. Pendant ma surveillance, à leurs arrivées les enfants se sont lavé les mains, afin de prendre leur collation. Par la suite, jeu libre en attendant le prochain groupe.

original signé par
Sylvie Richardson
Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Le 18 janvier 2023
Date

original signé par
Monique Haché
Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 18 janvier 2023
Date